

Baromètre des legs 2021.

(revenu des legs 2010-2019)

HOGENT - Ann-Sophie Bouckaert

Professeur Entreprise et Organisation – Formation Marketing

Formation continue, service et recherche Acquisition de fonds

Département Entreprise & Organisation

Campus Schoonmeersen – Bâtiment D – local D.1.017

Valentin Vaerwyckweg 1 - 9000 Gand

T +32 9 243 38 24 - M + 32 486 82 14 88

Intéressé(e) par une formation de base 'acquisition de fonds auprès de particuliers'? Consultez

www.hogent.be/projecten/fondsenwerving/

recherche.recoltedefonds@hogent.be

Suivez-nous sur [Facebook!](#)

Contenu

Contenu	2
Objectif du baromètre des legs	3
Que savons-nous grâce à des sources externes ?	4
Pouvoirs publics	4
Fondation Roi Baudouin	5
Collecte de données	6
Taux de réponses	7
Plus de 47% des testateurs n'étaient pas encore connus auprès de l'organisation	9
Plus de 59% des testateurs n'étaient pas donateurs auparavant	10
L'organisation n'était pas au courant de plus de 70% des legs effectués	11
Plus de 70% des testateurs laissent les organisations choisir à quoi elles vont consacrer leur legs ...	12
Plus de 85% n'ont posé aucun problème lors du traitement du legs	13
16% des revenus totaux sont des revenus issus de legs	14
Plus de 180 millions d'euros de revenus sont issus de legs	15
Le plus fréquemment, une organisation reçoit un legs par an	16
Le montant moyen d'un legs s'élève à 123.093 euros	17
Top 50 des revenus totaux issus de legs (2019)	18
Plus de 48 millions d'euros de revenus sont issus de legs en duo	19
56% du total des revenus issus de legs proviennent de legs en duo	20
Le plus fréquemment, une organisation reçoit un leg en duo par an	21
Le montant moyen d'un legs en duo s'élève à 145.373 euros	22

Objectif du baromètre des legs

Les dons par testaments constituent une forme de revenus de plus en plus importante pour les bonnes causes en Belgique. Bien que cette tendance soit activement observée par les organisations, il existe peu de données statistiques à ce propos.

Ayant constaté ce besoin de mieux connaître la croissance des revenus issus des testaments pour le secteur non marchand en Belgique, nous avons commencé au sein de HOGENT en 2016 à cartographier les dons par testament à des bonnes causes, à la demande de testament.be.

Nous avons également étudié la manière dont les organisations du secteur non marchand procèdent pour que leur organisation soit ajoutée à un testament (comment communiquent-elles auprès des testateurs à ce sujet, quels problèmes rencontrent-elles pour traiter, par exemple, une donation provenant d'un testament, comment se déroule le suivi, ...) En outre, nous avons également interrogé les organisations sur le profil du testateur.

Question centrale : Comment évoluent les revenus issus de legs (2010-2019) pour les organisations du secteur non marchand en Belgique ?

- Quelle est l'ampleur des revenus totaux issus de legs pour les organisations du secteur non marchand ?
- Quelle est l'ampleur des revenus totaux issus de legs en duo pour les organisations du secteur non marchand ?
- Combien de legs une organisation du secteur non marchand a-t-elle reçus ?
- Combien de legs en duo une organisation du secteur non marchand a-t-elle reçus ?
- Parmi les testateurs, combien sont-ils déjà connus auprès de l'organisation du secteur non marchand ?
- De combien de testateurs l'organisation a-t-elle déjà reçu des dons de leur vivant ?
- De combien de legs effectués en sa faveur l'organisation du secteur non marchand était-elle au courant ?
- Combien de testateurs avaient-ils indiqué dans leur testament à quoi leur héritage devait spécifiquement être destiné ?
- Pour combien de testateurs y a-t-il eu des problèmes avec la famille/les autres héritiers/le notaire lors du traitement du legs ?

Que savons-nous grâce à des sources externes ?

Les sources existantes nous permettent de savoir ce qui suit sur les dons par legs à des bonnes causes.

Pouvoirs publics

Le 13 mars 2020, Katrien Schryvers (CD&V) a posé comme chaque année sa question parlementaire à Lydia Peeters, ministre flamande du budget, des finances et de l'énergie : **“Combien de legs à des bonnes causes y a-t-il eu en 2019?”**.

La première question qu'elle a posée était : Combien de legs (= dons issus d'héritages) à des bonnes causes y a-t-il eu en 2019 ? Nous disposons d'informations sur 2017, 2018 et 2019 et nous y constatons clairement **une augmentation**. Cette question n'a pas été posée les années précédentes (non posée en 2015, 2016, nous ne disposons dès lors pas de données à ce sujet).

	Nombre de legs
2017	1.080
2018	1.258
2019	1.275

“Combien ont rapporté les droits de succession sur les legs aux bonnes causes en 2019?”

Les legs aux bonnes causes sont également soumis à des droits de succession (= impôt sur les legs), qui s'élèvent à 8,5 % et qui sont payés par la bonne cause qui reçoit le legs.

Les chiffres indiqués ici concernent les droits de succession perçus par les pouvoirs publics, donc les 8,5 % sur les legs. Si ce montant augmente, cela signifie soit que des legs de montants plus importants, soit que des legs plus nombreux ont été effectués. On voit ici qu'il existe des chiffres remontant à 2015, contrairement à la première question. Cependant, on constate que les montants **augmentent constamment** d'année en année, sauf en 2019, où l'on observe une diminution jusqu'au niveau de 2017.

	Droits de succession inscrits 8,5% <i>(montant restant après déduction des 8,5% de droits de succession)</i>
2015	15.348.892,84 €
2016	17.566.157,36 €
2017	21.642.204,61 €
2018	23.542.075,16 €
2019	21.643.652,56 €

En 2019, une question supplémentaire a été posée à notre demande : **“Quel est le montant total qui a été laissé à une bonne cause en 2019 via un legs ?”**

	Montant total des revenus issus de legs en Flandre
2019	329.958.454,54 €

En 2019, une autre question supplémentaire a encore été posée à notre demande : **“Quel a été le montant le plus élevé et le moins élevé d'un legs à une bonne cause en 2019 ?”**

	Montant le plus élevé d'un legs	Montant le moins élevé d'un legs
2019	6.960.568,69 €	0 €

Une autre question supplémentaire a été posée en 2019 : **“Des legs à des bonnes causes n'ont-ils pas été acceptés en 2019 ?”** La réponse était : “Il n'y a pas de chiffres disponibles sur les refus dans le cadre des legs aux bonnes causes. Les héritiers ayant une obligation de déclaration sont les héritiers, les légataires généraux et les donataires généraux (article 3.3.1.0.5 du Codex fiscal flamand). Les autres héritiers n'ont pas d'obligation de déclaration spontanée.

Si un héritier refuse un héritage, il devient complètement étranger à la succession. Il n'a dès lors plus aucune obligation fiscale et ne doit pas remplir de déclaration ni payer de droits de succession". Dans ce baromètre des legs, nous avons posé la question aux organisations elles-mêmes.

Fondation Roi Baudouin

Il existe en outre le **Baromètre triennal de la philanthropie** de la Fondation Roi Baudouin (FRB) et du groupe de réflexion Itinera. La question suivante y est posée à un millier de **Belges** : "Si vous avez déjà rédigé votre testament, avez-vous inclus dans celui-ci un don pour une grande cause ?" Le dernier baromètre, publié en 2020, montre clairement qu'**une personne sur quatre qui rédige un testament envisage d'y ajouter également une bonne cause**. La part de Belges qui possède un testament et affirme y avoir ajouté une bonne cause a donc augmenté significativement en comparaison avec 2016, lorsqu'elle était encore de une sur dix.

Une autre question également posée aux mille Belges : "Diriez-vous que des mesures fiscales plus avantageuses pourraient vous inciter à faire plus de dons ?"

L'importance des mesures fiscales comme incitant pour faire des dons augmente à nouveau. Plus de **six Belges sur dix (64%) peuvent imaginer faire plus de dons s'il existe des mesures fiscales intéressantes en contrepartie**. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à 2016, lorsque 59% des Belges ont indiqué que les mesures fiscalement intéressantes les incitaient à faire plus de dons.

Le baromètre des legs va dans ce sens. Partant de ces intentions, nous souhaitons nous concentrer sur les résultats, c'est-à-dire sur le nombre de dons que les bonnes causes reçoivent effectivement de legs. La conclusion générale est que nous disposons de peu d'informations officielles et détaillées sur l'évolution des legs au secteur des bonnes causes. Les revenus que les bonnes causes retirent des legs ont clairement le vent en poupe et la tendance est à la hausse. Il est donc important d'y prêter attention. L'aperçu que nous donnons ces chiffres est cependant limité et ne nous permet pas de nous prononcer sur les évolutions de l'acquisition de legs pour les bonnes causes, sur le montant et les organisations qui retirent actuellement des revenus de l'acquisition de legs, etc.

La FRB reçoit d'ailleurs elle-même beaucoup de legs (Voir Top 50 des legs), mais il s'agit d'une combinaison de legs qu'elle a reçus pour elle et de legs qu'elle gère pour d'autres bonnes causes. Nous enregistrons les legs gérés par la FRB comme des legs qu'elle a reçus, étant donné que les bonnes causes pour lesquelles ils sont gérés ne reçoivent pas le legs en qualité de legs.

Collecte de données

Comment collectons-nous toute l'information et comment la maintenons-nous à jour ?

Nous voulons savoir si une organisation reçoit des legs, combien elle en reçoit et dans quel ordre de grandeur le legs ou les legs se situent, comment l'organisation gère cela, comment elle communique à ce sujet, quelles sont les difficultés rencontrées par les organisations en la matière. Nous voulons aussi être en mesure de collecter toutes ces informations et de les tenir à jour.

En 2019, nous avons créé une base de données avec les données de 321 organisations qui collectent des legs. Ces organisations sont interrogées individuellement par e-mail via une fiche d'information personnalisée et préremplie.

Dans cette fiche, nous commençons par un petit mot d'explication sur l'importance de cette étude. Car nous avons appris de nos propres recherches que les donateurs accordent une grande importance à la transparence et aux informations sur les revenus financiers. Ensuite, nous demandons aux organisations de partager des informations sur la façon dont elles gèrent les legs et de vérifier, corriger et compléter la fiche.

Avant d'envoyer les fiches, nous avons d'abord fait nos devoirs en effectuant des recherches. Afin d'alléger la charge des organisations participantes et parce que nous sommes bien conscients que les organisations n'ont pas beaucoup de temps pour remplir ces fiches de manière exhaustive, nous avons choisi de rechercher nous-mêmes le maximum de données et de les reprendre dans les fiches. Pour cela, nous avons consulté les sites web/sources suivants.

- Banque de données Belfirst, comportant des informations financières sur les organisations
- Comptes annuels publiés par la BNB
- Sites web et rapports annuels des organisations
- Banque de données de la VEF-AERF accessible au public
- Banque de données donorinfo.be accessible au public
- Banque de données bonnescauses.be (FRB) accessible au public

Les années précédentes, les fiches étaient envoyées aux organisations par e-mail fin juin, avec un rappel en septembre. Malheureusement, en 2020, le Covid-19 a jeté un pavé dans la mare et tout a été retardé "Conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2020, la période d'application des majorations tarifaires est prolongée de deux mois pour toutes les majorations tarifaires en vigueur, du 20 juillet 2020 à la mi-novembre 2020". Enfin, le 5 novembre 2020, toutes les fiches ont été envoyées. Des réponses ont encore été reçues en janvier 2021.

Taux de réponses

Concernant les organisations qui collectent des legs, nous avons reçu au fil des années les réponses suivantes :

	Nombre d'organisations collectant des legs dans la base de données :	Nombre d'organisations collectant des legs ayant participé activement :
Baromètre des legs 2015	50	50
Baromètre des legs 2016	112	50
Baromètre des legs 2017	154	74
Baromètre des legs 2018	273	115
Baromètre des legs 2019	321	132

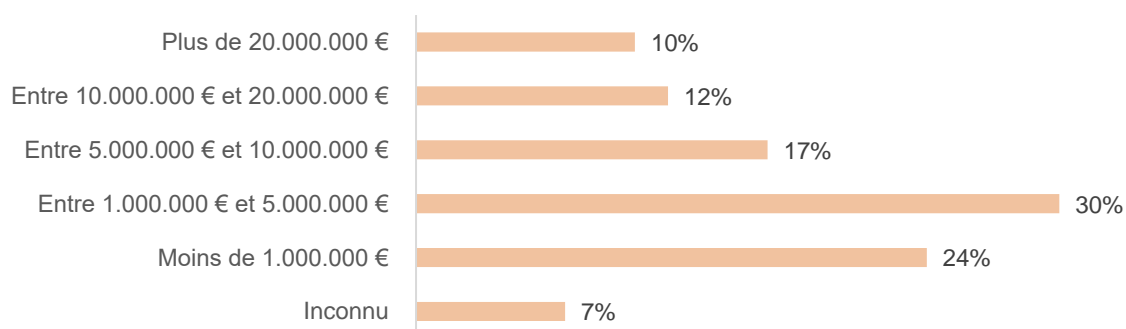
Parmi les 321 organisations collectant des legs auxquelles nous avons écrit en 2019, 132 organisations (41 %) ont participé à l'étude. **Ce taux de réponses de 41% est très élevé.** L'ensemble des 132 fiches retournées sont soigneusement analysées et toutes les données sont rassemblées dans une grande base de données.

Chaque organisation qui renvoie sa fiche reçoit un e-mail personnel de remerciements pour sa participation. Certaines organisations reçoivent des questions supplémentaires (par e-mail ou par téléphone) si, par exemple, un élément est incomplet ou peu clair. De cette manière, nous obtenons une image très précise de la gestion des legs dans une organisation.

Chaque année, les organisations sont de plus en plus nombreuses à souhaiter partager leurs données, mais certaines grandes organisations se montrent encore réticentes : elles refusent délibérément de partager des données chiffrées avec HOGENT. Pourquoi certaines bonnes causes sont-elles réticentes à communiquer en toute transparence ? Un changement de mentalité est nécessaire et nous insistons auprès des organisations pour qu'elles partagent ces données dans le prochain baromètre des legs.

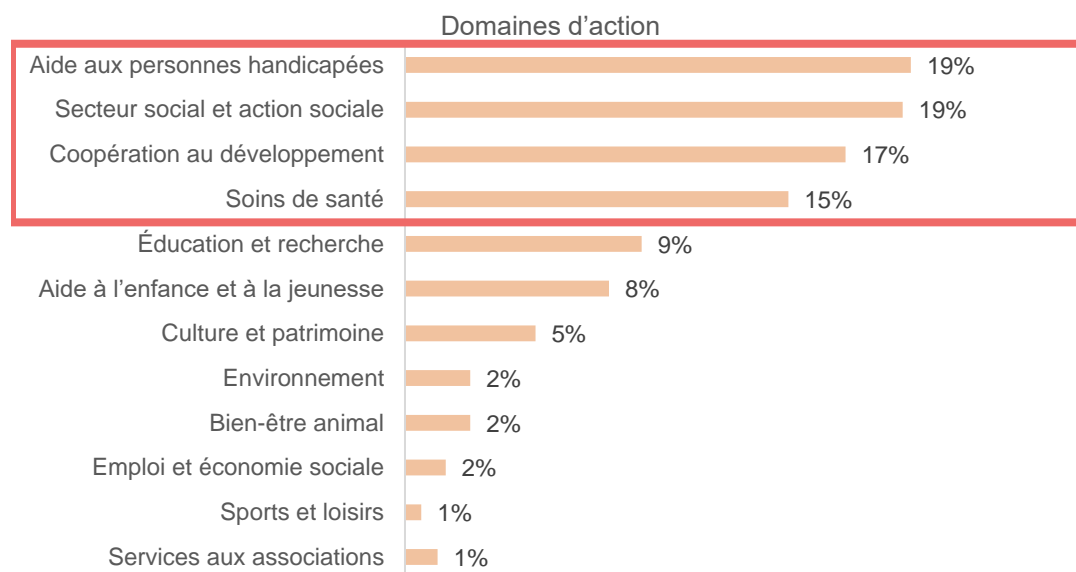
Qui sont ces 321 organisations ? Les organisations sont à la fois petites, moyennes et grandes.

Taille de l'organisation sur la base de son résultat d'exploitation



Parmi les 321 organisations qui ont reçu des legs entre 2010 et 2019, 94 (29%) ont reçu des legs une année seulement. Il y a également 42 organisations (13%) qui ont reçu des legs annuels au cours de la période 2010-2019.

On observe une bonne variété de domaines d'action. Les domaines d'action les plus représentés sont : l'aide aux personnes handicapées (19%), le secteur social et l'action sociale (19%), la coopération au développement (17%) et les soins de santé (15%).

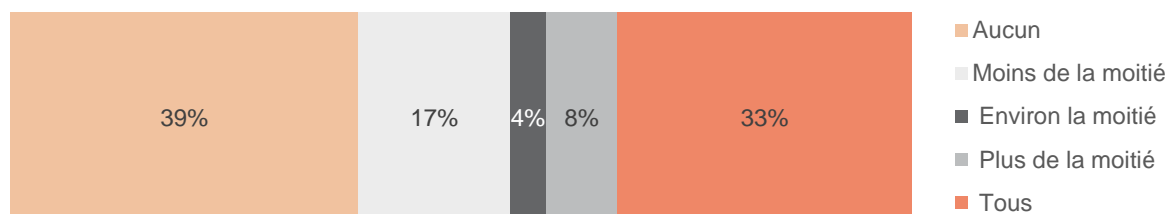


Plus de 47% des testateurs n'étaient pas encore connus auprès de l'organisation

Une nouveauté de ce baromètre des legs est que nous avons essayé de nous faire une idée du profil du testateur qui ajoute une bonne cause à son testament. Étant donné que nous ne pouvons plus le demander au testateur lui-même, nous interrogeons les organisations sur le profil de leur testateur moyen sur la base de six questions.

La première question, concernant le nombre de testateurs qui étaient déjà connus auprès de l'organisation, donne une image mitigée (N = 101), avec des testateurs qui étaient déjà connus, mais également beaucoup qui n'étaient pas connus de l'organisation. La réponse typique donnée par les organisations est "aucun". On peut essentiellement en conclure qu'en tant qu'organisation, vous pouvez figurer dans un testament sans jamais avoir été consciemment en contact (collaborateur, bénévole, membre, ...) avec un testateur auparavant. "Tout le monde est donc un candidat testateur potentiel".

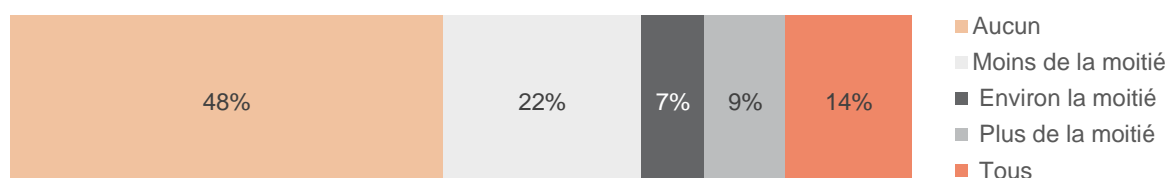
"Parmi les testateurs, combien étaient-ils déjà connus auprès de l'organisation (collaborateur, bénévole, membre, ...) ?



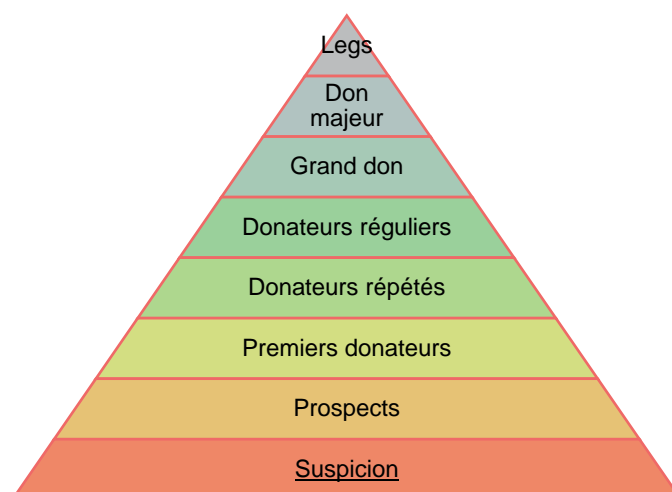
Plus de 59% des testateurs n'étaient pas donateurs auparavant

Cent organisations ont répondu à la question concernant le nombre de leurs testateurs qui avaient déjà effectué des dons de leur vivant. La réponse standard est "aucun". Les résultats montrent clairement que seule une petite minorité de testateurs a déjà effectué des dons de son vivant. Les organisations n'ont reçu aucun don de plus de la moitié des testateurs auparavant.

"De combien des testateurs l'organisation a-t-elle déjà reçu des dons de leur vivant" ?



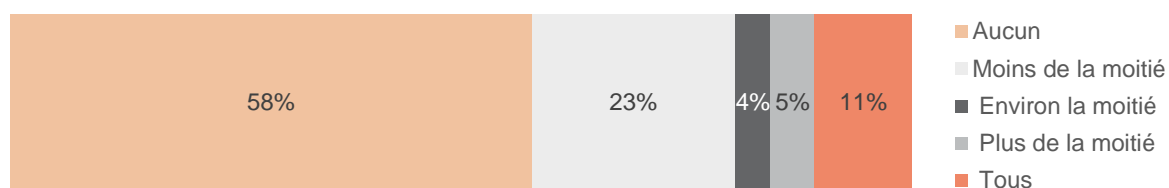
La pyramide classique des donateurs a donc été déclarée non valable. Cette pyramide est recommandée dans les cercles de collecte de fonds comme outil pratique : plus un donateur est haut placé sur la pyramide, plus le soutien est généreux et plus le lien entre le donateur et la bonne cause est tangible, mais aussi plus le groupe de donateurs appartenant à cette catégorie est petit. La théorie sous-jacente est qu'un donateur commence comme suspect, puis passe au statut de prospect... et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il devienne testateur. Mais comme le montrent ces chiffres, de nombreux donateurs sautent l'ensemble de la pyramide et passent directement au legs.



L'organisation n'était pas au courant de plus de 70% des legs effectués

La réponse à la question concernant le nombre de legs effectués en faveur de l'organisation qui étaient connus de celle-ci - au moment de la rédaction du testament par le testateur – montre que seule une très petite minorité des organisations est au courant du fait qu'elles sont ajoutées à un testament (N = 102). La réponse standard c'est-à-dire la plus fréquemment donnée, est à nouveau "aucun".

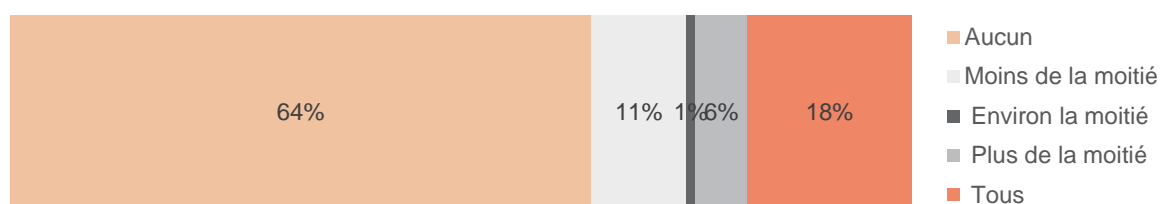
"De combien de legs effectués en faveur de l'organisation aviez-vous déjà été informés par le testateur, au moment de la rédaction du testament ?"



Plus de 70% des testateurs laissent les organisations choisir à quoi elles vont consacrer leur legs

Les 104 organisations qui ont répondu à cette question donnent typiquement comme réponse : aucun. La plupart des testateurs ne demandent pas que leur héritage soit dédié à un objectif ou un projet spécifique, ce qui laisse aux organisations qui reçoivent ces legs une grande liberté pour choisir à quoi elles vont consacrer cet argent.

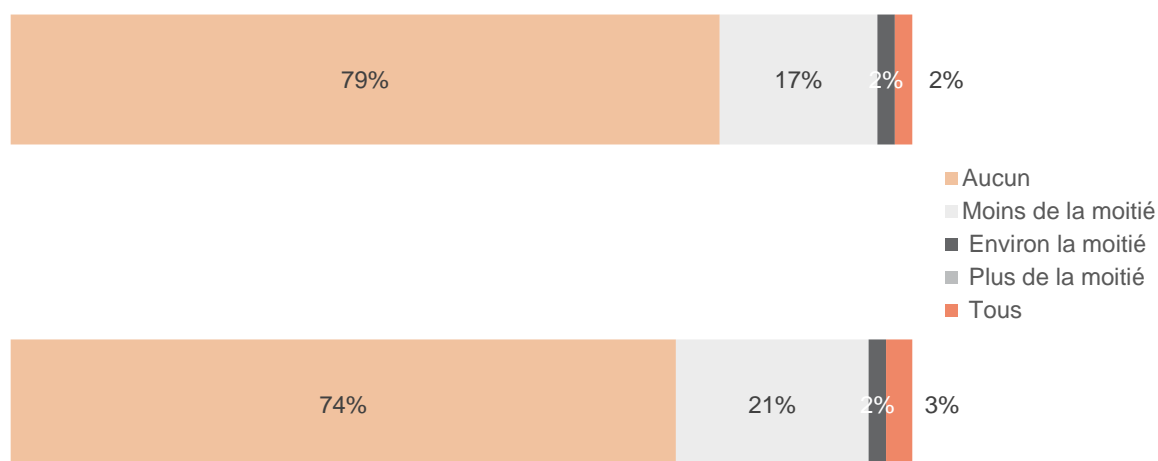
“Combien de testateurs avaient-ils indiqué à quoi leur héritage devait spécifiquement être consacré ?”



Plus de 85% n'ont posé aucun problème lors du traitement des legs

Lors de l'édition précédente, une question ouverte portait sur les éventuels problèmes liés au traitement des legs. Dans cette édition du baromètre des legs, cet aspect a été quantifié et il s'avère que peu d'organisations (N = 103) rencontrent des problèmes avec la famille, d'autres héritiers ou le notaire lors du traitement des legs.

“Pour combien de testateurs des problèmes se sont-ils posés avec la famille/d'autres héritiers (1^{er} graphique) ET/OU le notaire (2^e graphique) lors du traitement des legs ?”

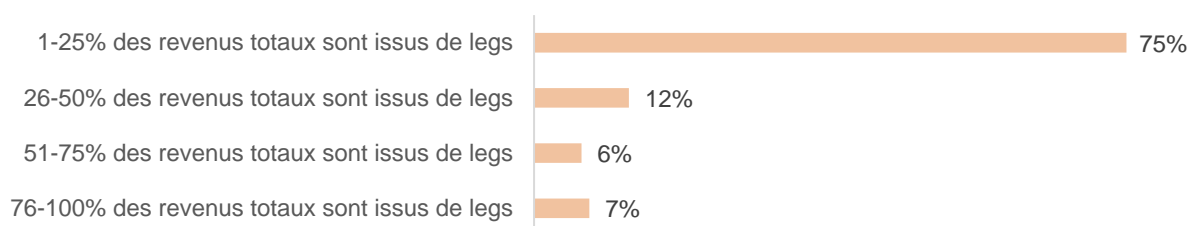


16% des revenus totaux sont des revenus issus de legs

En 2019, le total des résultats d'exploitation d'une organisation recherchant des legs était constitué, en moyenne, de **16% de revenus issus de legs**. Ce chiffre est basé sur 124 organisations dont les revenus issus de legs en 2019 et les revenus totaux en 2019 sont connus.

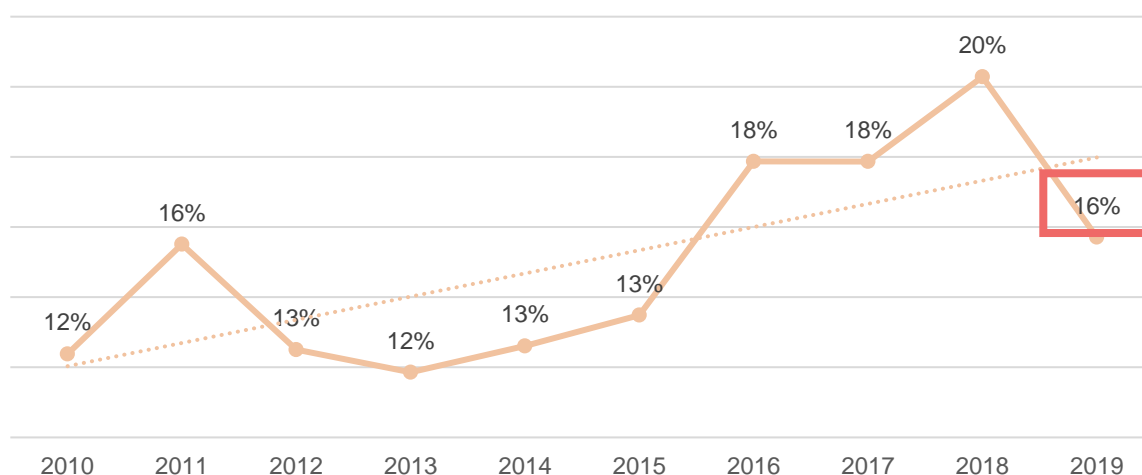
Trois organisations - étonnamment toutes axées sur la lutte contre le cancer - comptaient en 2019 sur les revenus issus de legs pour la totalité de leurs résultats d'exploitation. Trois organisations sur quatre (75 %) qui collectent des legs tiraient jusqu'à un quart de leurs revenus totaux de ces derniers. Quelque 13 % avaient retiré plus de la moitié de leurs revenus totaux de legs en 2019, selon la répartition suivante :

Part des revenus issus de legs dans les résultats d'exploitation 2019



Le graphique ci-dessous montre que la part des revenus issus de legs dans le total des résultats d'exploitation a tendance à augmenter au fil des ans.

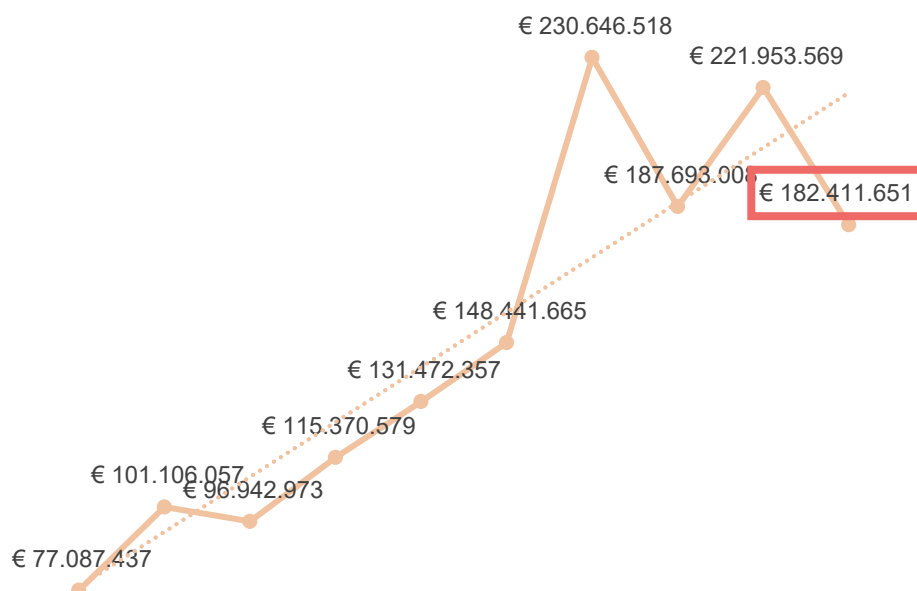
Part des revenus issus de legs dans les résultats d'exploitation



Plus de 180 millions d'euros de revenus sont issus de legs

En 2019, 139 organisations ont reçu ensemble **182.411.651 euros**, avec un montant total moyen de legs de **1.312.314 euros**.

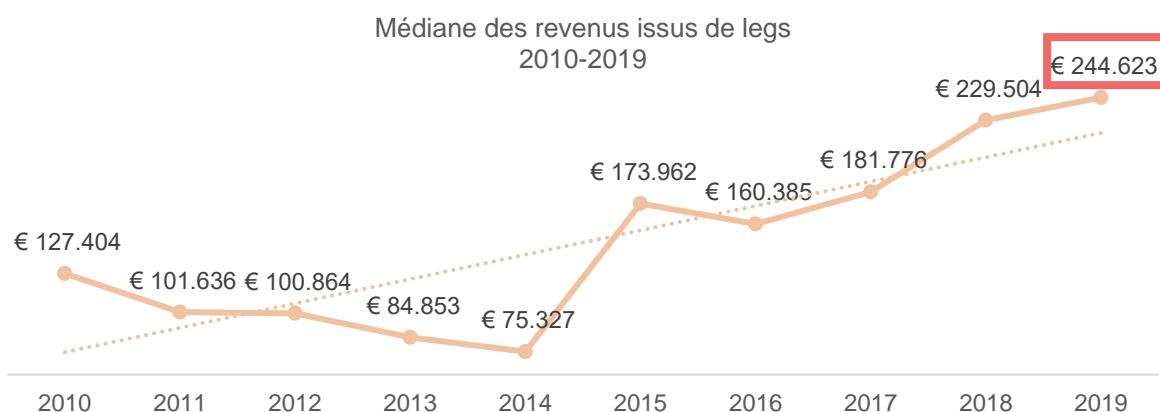
Ce graphique montre que la part des revenus totaux issus de legs de l'ensemble des 321 organisations collectant des legs a tendance à augmenter au fil des ans.



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des revenus issus de legs	€ 77.087.437	€ 101.106.057	€ 96.942.973	€ 115.370.579	€ 131.472.357	€ 148.441.665	€ 230.646.518	€ 187.693.000	€ 221.953.569	€ 182.411.651
Revenus moyens issus de legs	€ 906.911	€ 910.865	€ 881.300	€ 922.965	€ 1.011.320	€ 1.197.116	€ 1.747.320	€ 1.187.930	€ 1.404.760	€ 1.312.314
N	85	111	110	125	130	124	132	158	158	139

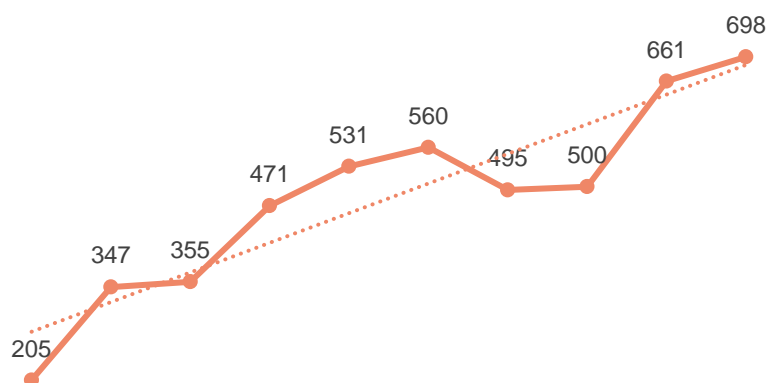
Les données médianes montrent également une très forte **tendance à la hausse** des revenus totaux issus de legs. La médiane est la valeur moyenne dans une série de nombres classés de petit à grand.

En 2019, la médiane des revenus totaux issus de legs atteignait **244.623 euros**.



Le plus fréquemment, une organisation reçoit un legs par an

Dans le baromètre des legs, nous avons également interrogé les organisations sur le nombre de legs qu'elles reçoivent chaque année. Toutes les organisations n'ont pas répondu à cette question, parce qu'elle nécessite des recherches plus approfondies. En 2019, 70 organisations ont répondu à cette question et le **nombre total de legs reçus était de 698**.



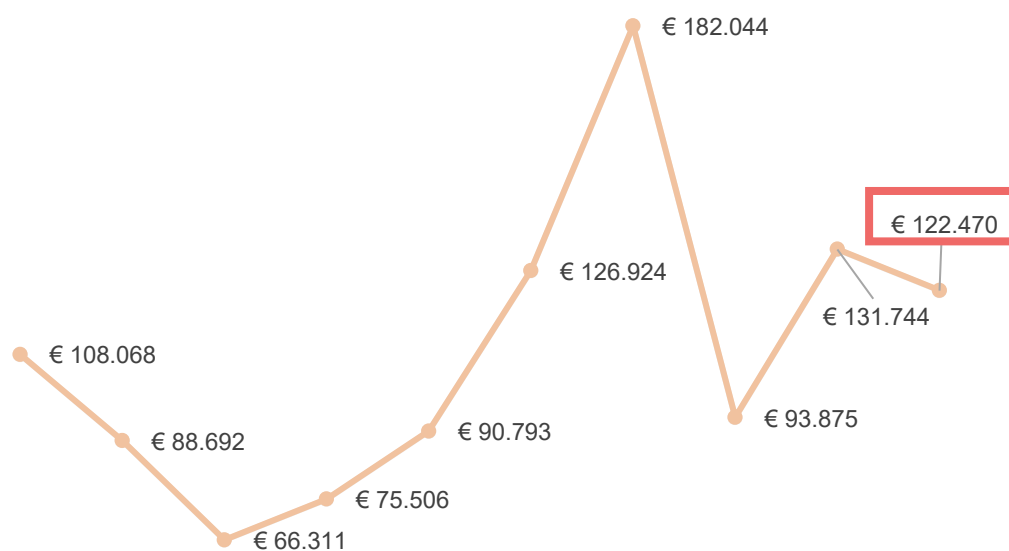
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
N	41	47	51	63	71	70	72	86	85	70
● Nombre total	205	347	355	471	531	560	495	500	661	698
● Nombre moyen	5	7	7	7	7	8	7	6	8	10
● Nombre le plus fréquent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
● Nombre médian	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2

En 2019, le nombre moyen de legs était de **dix legs par organisation**, soit un doublement en dix ans, mais cette moyenne est très dispersée. La grande majorité (42%) n'a reçu qu'un seul legs, 14% deux legs, 9% trois legs, ... jusqu'à une organisation qui a reçu 124 legs et une autre qui a reçu 166 legs.

Cela donne une image plus réaliste lorsque l'on examine le nombre "typique" ou "le plus fréquent" de legs reçus, et il s'avère alors qu'une organisation reçoit le plus fréquemment **un legs par an**.

Le montant moyen d'un legs s'élève à 123.093 euros

En 2019, le montant moyen d'un legs s'élevait à **122.470 euros**. Cette moyenne varie dans le temps :



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
N	41	47	51	63	71	70	72	86	85	70
Legs moyen	€ 108.068	€ 88.692	€ 66.311	€ 75.506	€ 90.793	€ 126.924	€ 182.044	€ 93.875	€ 131.744	€ 122.470

Top 50 des revenus totaux issus de legs (2019)

Le **top 50** (2019) sur la base des revenus totaux issus de legs aux organisations de notre banque de données se présente comme suit :

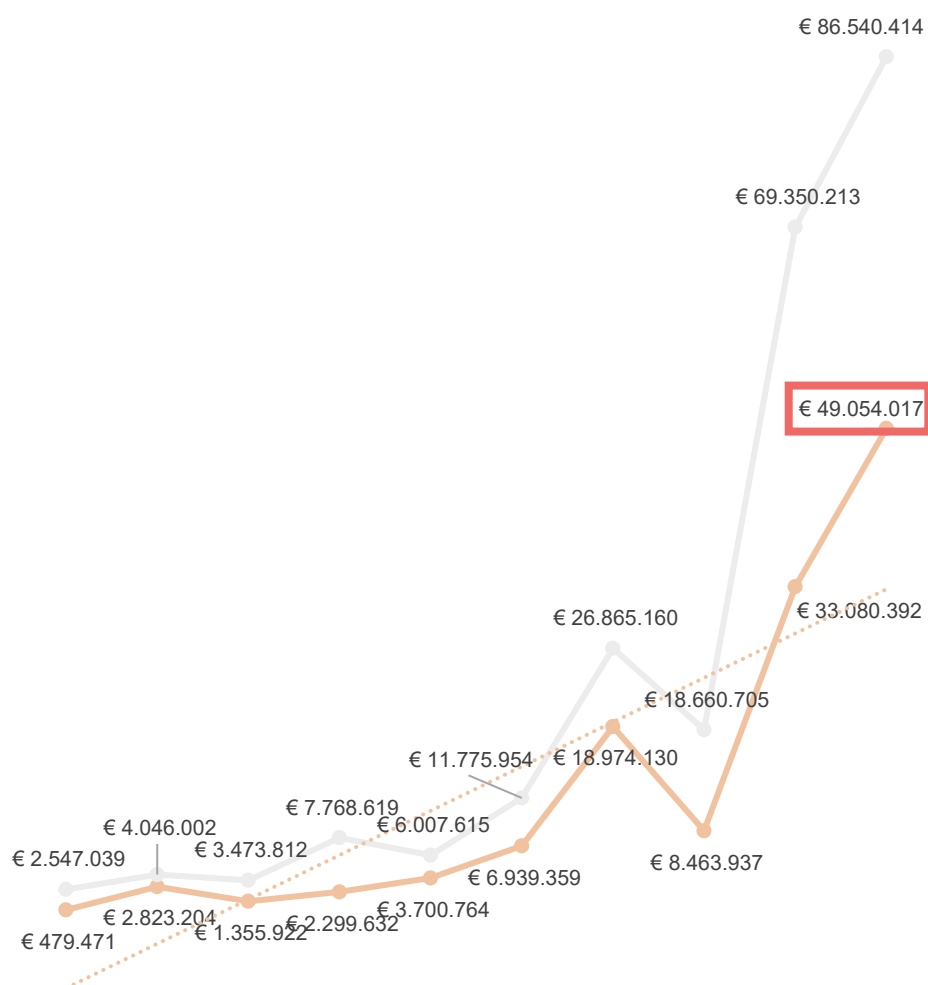
TOP 50	Organisation	Legs 2019
1	FONDATION ROI BAUDOIN	37.576.601 €
2	FONDATION CONTRE LE CANCER	18.139.534 €
3	MÉDECINS SANS FRONTIÈRES	16.100.000 €
4	KOM OP TEGEN KANKER (asbl)	11.968.735 €
5	KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN (KU LEUVEN)	6.993.335 €
6	ACTION DAMIEN	6.138.729 €
7	UNICEF Belgique	5.532.084 €
8	LES AMIS DE L'INSTITUT BORDET	5.426.601 €
9	LA LUMIÈRE	5.043.688 €
10	FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FNRS)	4.174.411 €
11	LIGUE BRAILLE	3.695.669 €
12	CARITAS INTERNATIONAL Belgique	3.162.525 €
13	PETITES SŒURS DES PAUVRES	3.031.988 €
14	WORLD WIDE FUND FOR NATURE - BELGIUM	2.875.115 €
15	SOCIÉTÉ ROYALE DE ZOOLOGIE D'ANVERS	2.530.142 €
16	PELICANO	2.465.000 €
17	RODE KRUIS VLAANDEREN	2.232.225 €
18	FONDS ANTICANCER	1.959.127 €
19	ASSOCIATION MUCO	1.663.477 €
20	WWF VLAANDEREN	1.647.792 €
21	FÉDÉRATION BELGE CONTRE LE CANCER	1.633.573 €
22	GAIA	1.510.444 €
23	NATUURPUNT	1.421.000 €
24	KOM OP TEGEN KANKER (fondation d'utilité publique)	1.403.619 €
25	CENTRE BELGE POUR CHIENS-GUIDES	1.357.403 €
26	HANDICAP INTERNATIONAL	1.356.771 €
27	WWF COMMUNAUTE FRANÇAISE	1.352.864 €
28	BROEDERLIJK DELEN	1.309.594 €
29	OEUVRES SOCIALES ET EDUCATIVES DES JÉSUITES AU TIERS-MONDE	1.233.263 €
30	FÉDÉRATION DES RESTOS DU COEUR DE BELGIQUE	1.100.192 €
31	NATAGORA	1.086.000 €
32	GREENPEACE BELGIUM	1.065.710 €
33	SOCIETE ROYALE DE PHILANTHROPIE	994.406 €
34	SOS VILLAGES D'ENFANTS	994.406 €
35	FONDATION SAINT-LUC	939.635 €
36	VLAAMSE PARKINSON LIGA	850.107 €
37	PLAN INTERNATIONAL BELGIQUE	828.240 €
38	FONDS WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK - VLAANDEREN	797.956 €
39	ALZHEIMER LIGA VLAANDEREN	765.651 €
40	CHAÎNE BLEUE MONDIALE	751.113 €
41	LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES	736.820 €
42	ILES DE PAIX	651.775 €
43	CONTINUING CARE	651.598 €
44	VIA DON BOSCO	621.270 €
45	HET BLAUWE KRUIS BRUGGE - DIERENBESCHERMING	598.254 €
46	MEMISA	591.744 €
47	DIABÈTES LIGA	565.610 €
48	VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL	500.000 €
49	ATD QUART MONDE BELGIQUE (4 asbl + Fondation)	471.918 €
50	VILLA ROZEROOD	454.663 €

Plus de 48 millions d'euros de revenus sont issus de legs en duo

En 2019, 31 organisations ont reçu ensemble **48.036.439 euros** avec un montant total moyen de legs en duo de **1.549.563 euros**.

La base de données contient actuellement **129 organisations uniques** qui déclarent avoir reçu des revenus issus de legs en duo (ponctuels à annuels) entre 2010 et 2019. Le graphique ci-dessous montre le montant total reçu par le biais de legs en duo par rapport au montant total reçu par le biais de legs (uniquement pour les organisations qui ont également reçu des legs en duo cette année-là).

Total des revenus issus de legs en duo 2010-2019



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des revenus issus de legs en duo	€ 479.471	€ 2.823.204	€ 1.355.922	€ 2.299.632	€ 3.700.764	€ 6.939.359	€ 18.974.130	€ 8.463.937	€ 33.080.392	€ 49.054.017
Total des revenus issus de legs	€ 2.547.039	€ 4.046.002	€ 3.473.812	€ 7.768.619	€ 6.007.615	€ 11.775.954	€ 26.865.160	€ 18.660.705	€ 69.350.213	€ 86.540.414
N	7	13	12	18	19	18	28	33	40	32

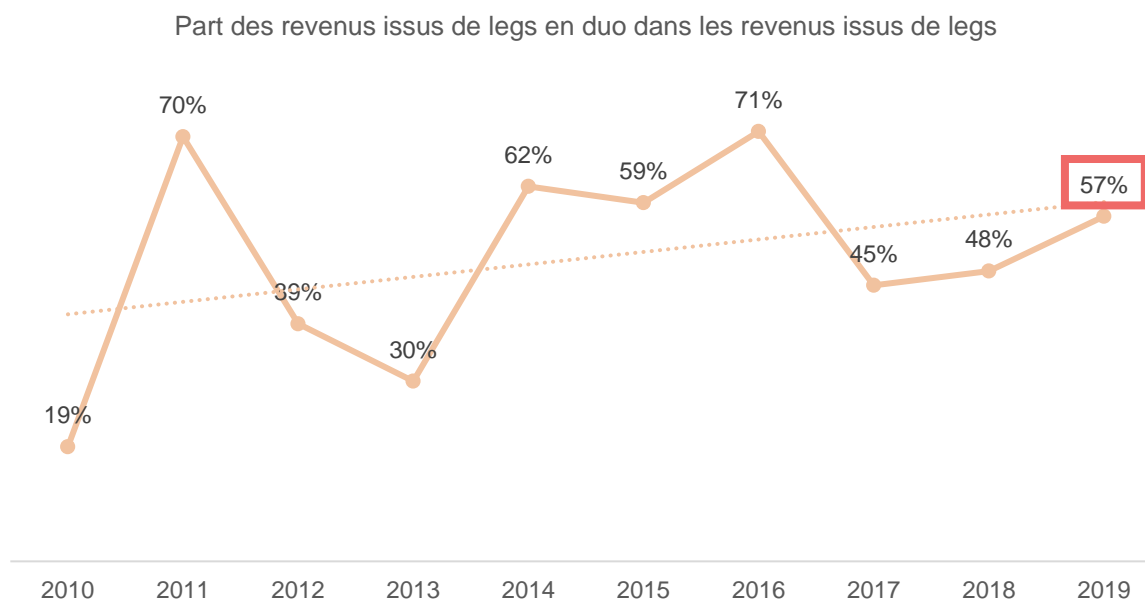
56% du total des revenus issus de legs proviennent de legs en duo

Les 31 organisations disposant de chiffres sur les legs en duo en **2019** retirent ensemble une **moyenne de 56%** des revenus des legs du système des legs en duo. Il s'agit donc d'une part importante de leurs revenus issus de legs.

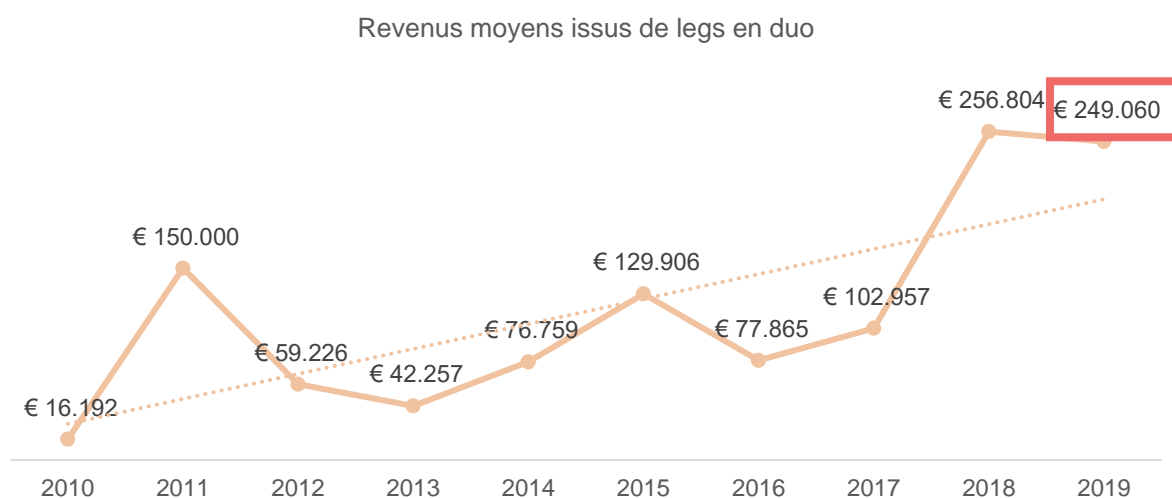
Plus de la moitié de ces organisations retirent même tous leurs revenus issus de legs des legs en duo, soit 100%.

Tableau :

Part des revenus issus de legs en duo dans les revenus issus de legs

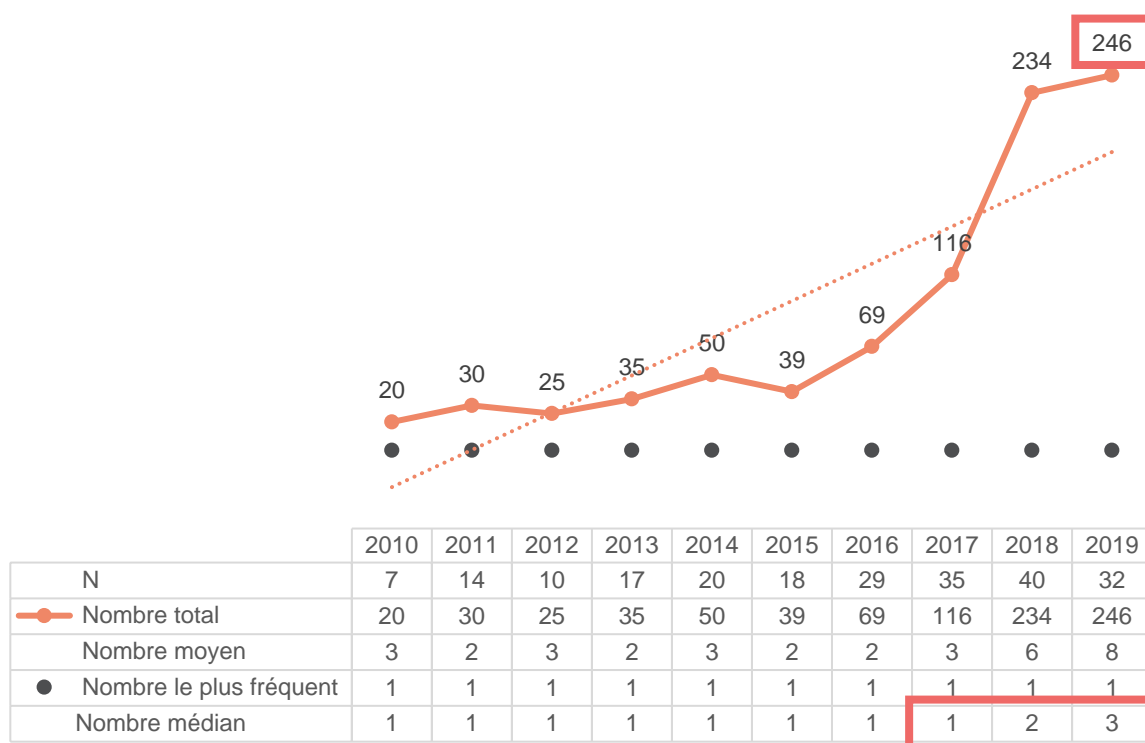


Si l'on aligne tous les revenus issus des legs en duo par an, du plus bas au plus haut, et que l'on prend la valeur médiane, on obtient la médiane. Le graphique ci-dessous montre également que les valeurs médianes varient, mais qu'elles augmentent dans l'ensemble.



Le plus fréquemment, une organisation reçoit un legs en duo par an

Concernant le **nombre de legs en duo par an**, toutes les organisations n'ont pas répondu. En 2019, 31 organisations ont répondu à cette question, ce qui a donné un **nombre total de 230 legs en duo reçus**. Cette évolution dépend fortement du taux de réponses.



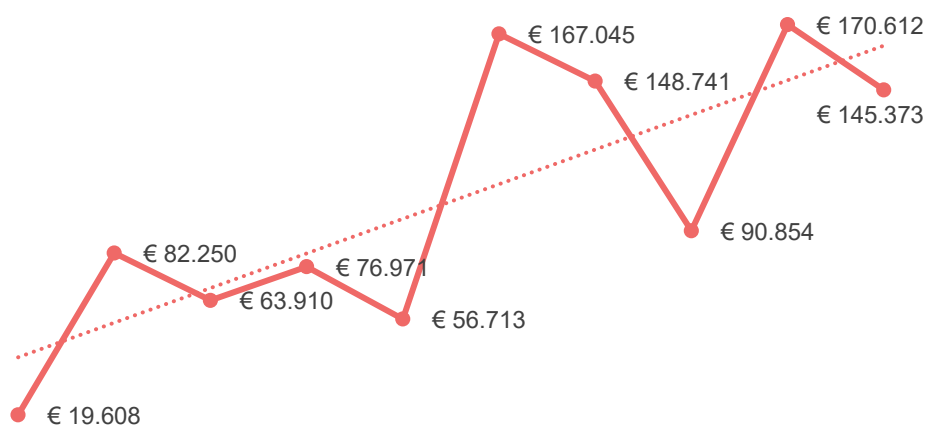
Une image plus précise de l'évolution nous montre le nombre moyen de legs en duo reçus. Le nombre moyen de legs en duo reçus a augmenté au fil des ans pour atteindre une **moyenne de 8 legs en duo** par organisation. On constate également une grande dispersion, car 31% des organisations n'ont reçu qu'un seul legs en duo en 2019, 14% ont reçu 2 legs en duo, ... jusqu'à une organisation ayant reçu un total de 46 legs en duo en 2019.

Le nombre de legs en duo typique ou le plus fréquent s'élève à un, ce qui signifie qu'une organisation reçoit le plus fréquemment **un legs en duo par an**.

Il est frappant de constater que la médiane augmente au fil des ans, avec une médiane de 3 en 2019. Cela montre une **croissance du nombre de legs en duo au fil du temps**.

Le montant moyen d'un legs en duo s'élève à 145.373 euros

En 2019, le montant moyen d'un legs en duo s'élève à **145.373 euros**.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Legs en duo moyen	€ 19.608	€ 82.250	€ 63.910	€ 76.971	€ 56.713	€ 167.04	€ 148.74	€ 90.854	€ 170.61	€ 145.37
N	7	14	10	17	20	18	29	35	40	32